

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2018, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques (APU)** s'établit à 45,0 % du **produit intérieur brut (PIB)**, en diminution de 0,2 point de PIB par rapport à 2017. L'accroissement spontané des **prélèvements obligatoires** est de 3,0 %, soit un rythme supérieur à celui de la croissance du PIB en valeur (+ 2,5%). La conjoncture économique reste favorable aux finances publiques, avec notamment une masse salariale dynamique et un bénéfice fiscal des entreprises en forte hausse, conduisant à un cinquième acompte d'**impôt** sur les sociétés (IS) particulièrement élevé.

En revanche, les mesures nouvelles contribuent à hauteur de - 9,7 milliards d'euros (Md€) à l'évolution des prélèvements obligatoires. Il s'agit, pour la fiscalité des particuliers, du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), de l'instauration du prélèvement forfaitaire unique ainsi que de la première étape de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. S'agissant des impôts professionnels, les effets de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) et de la montée en charge du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sont accentués par le contrecoup en 2018 de la surtaxe exceptionnelle de 2017 relative à l'impôt sur les sociétés. Ces mesures sont partiellement compensées par l'effet temporaire de la bascule

entre les cotisations et la **contribution sociale généralisée (CSG)**, la hausse de la fiscalité énergétique et celle de la fiscalité du tabac.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des **administrations publiques centrales** (État et **organismes divers d'administration centrale**) atteint 14,2 points de PIB, en baisse de 0,6 point par rapport à 2017. La forte croissance spontanée des prélèvements obligatoires de l'État (+ 4,1%), portée par l'IS, la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et l'**impôt sur le revenu** est plus que compensée par l'impact des mesures nouvelles (- 15,4 Md€). Le taux des **administrations publiques locales** augmente de 0,2 point, à 6,4 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures de périmètre, notamment le transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur dotation globale de fonctionnement. L'évolution spontanée est quant à elle en recul par rapport à 2017, en raison d'une croissance plus modérée du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Enfin, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** est en légère hausse de 0,1 point par rapport à 2017, à 24,1 points de PIB. La hausse des prélèvements obligatoires du fait des mesures nouvelles s'accompagne d'une évolution spontanée négative de la fiscalité du tabac et d'un léger ralentissement de la masse salariale. ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

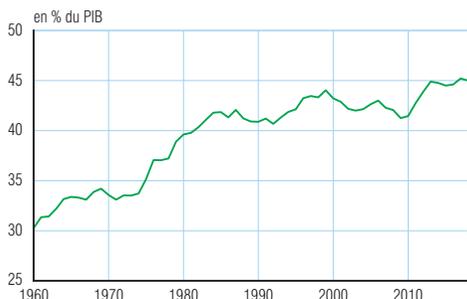
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur le revenu, impôts sur les produits, organismes divers d'administration centrale (Odac), produit intérieur brut (PIB), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2020 – Rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2019.
- « Les comptes des administrations publiques en 2018 – Le déficit public poursuit sa baisse et s'établit à 2,5 % du PIB », *Insee Première* n° 1753, mai 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids des prélèvements obligatoires de 1960 à 2018



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôts.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Recettes des administrations publiques en 2018

	2016 (r)	2017 (r)	2018
Ventes et autres recettes de production	88,7	90,7	91,5
Prdn des branches marchandes et ventes résiduelles	60,3	61,7	62,7
Production pour emploi final propre	14,6	15,1	15,2
Paievements partiels des ménages	9,7	10,0	10,1
Autres subventions sur la production	4,1	3,9	3,5
Revenus de la propriété	14,4	15,1	15,0
Intérêts	2,1	2,2	2,1
Revenus de la propriété (hors intérêts)	12,3	12,9	12,9
Impôts et cotisations sociales	1 060,5	1 104,8	1 133,3
Impôts sur la prdn et les importations	356,0	372,4	388,4
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	280,1	294,4	312,8
Impôts en capital	12,5	14,3	14,4
Cotisations sociales	418,4	430,5	424,7
dont cotisations sociales imputées	42,9	43,0	43,7
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	-6,5	-6,8	-6,9
Autres transferts	21,5	19,8	19,3
Transferts courants	19,7	18,3	16,9
Transferts en capital	1,9	1,5	2,4
Total des recettes	1 185,2	1 230,4	1 259,1

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2017 (r)		2018	
	en Md€	en % du PIB	en Md€	en % du PIB
État	324,7	14,1	322,8	13,7
Impôts ¹	316,4	13,8	314,5	13,4
Cotisations sociales	8,3	0,4	8,3	0,4
Odac	14,2	0,6	11,8	0,5
Administrations publiques locales	142,8	6,2	150,8	6,4
Administrations de sécurité sociale	551,1	24,0	568,1	24,1
Impôts	175,9	7,7	199,5	8,5
Cotisations sociales ²	375,2	16,3	368,6	15,7
Institutions de l'Union européenne	4,0	0,2	4,6	0,2
Total	1 036,9	45,2	1 058,1	45,0

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôts et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

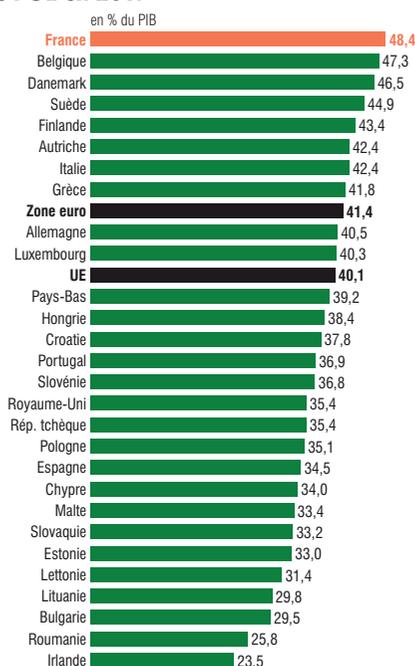
Principaux impôts par catégorie

	en milliards d'euros	
	2017 (r)	2018
Impôts sur le revenu¹	237,0	254,5
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	99,4	125,3
impôt sur le revenu	74,1	73,8
impôts sur les sociétés		
(y c. majoration et frais de poursuite)	35,3	28,5
contribution au remb. de la dette sociale	7,2	7,5
Taxes du type TVA²	161,9	168,9
Impôts sur les produits	106,4	112,2
dont : TICPE ³	29,6	31,8
taxes sur les tabacs	12,2	13,1
Impôts divers sur la production	69,1	72,2
dont : cotisation foncière des entreprises	6,7	6,8
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	13,5	14,2
taxe foncière	34,0	35,0
Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	36,3	36,3
dont taxes sur les salaires	13,8	13,3
Autres impôts courants	28,5	22,7
dont : impôt de solidarité sur la fortune	5,1	1,8
taxe d'habitation	19,3	16,9
Impôts en capital	14,3	14,4
dont mutation à titre gratuit	14,2	14,3
Impôts de type droits de douanes	2,7	2,8

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts. 2. Le montant total de la TVA excède légèrement le montant présenté ici. En effet, seule la partie classée en « impôts de type TVA » figure ici. La TVA sur les subventions, au titre de la sous-compensation agricole, est reclassée par l'Insee en autres impôts sur la production. 3. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2017



Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Source : Eurostat (extraction du 02 octobre 2019).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard